Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260923-2026_09_23_01-DE

Commune de Landéda
Aber Wrac'h
(Finistère)

Landéda, le 17 septembre 2026

CONSEIL MUNICIPAL
du 23 septembre 2026

PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE AUX ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

RAPPORT N°01/08/2026

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260923-2026_09_23_01-DE

La commune participe au financement de trois dispositifs complémentaires qui répondent à des besoins différents mais poursuivent un même objectif : accompagner les familles, soutenir la parentalité et renforcer le lien social sur le territoire.

Le Relais Petite Enfance (RPE)
Le Relais Petite Enfance est un service public de proximité destiné aux familles, aux assistants maternels et aux gardes d'enfants à domicile.
Il assure notamment :

- l'information et l'accompagnement des parents dans leur recherche d'un mode d'accueil ;
- l'accompagnement des professionnels de la petite enfance ;
- l'animation du réseau local de la petite enfance ;
- des temps collectifs favorisant l'éveil des enfants accueillis par les assistants maternels.

Le RPE constitue la porte d'entrée des familles vers les différents services liés à la petite enfance et participe à la qualité de l'accueil sur le territoire.

Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)
Le LAEP est un espace gratuit, libre, anonyme et sans inscription, destiné aux enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un parent ou d'un adulte référent.
Il ne s'agit ni d'un mode de garde, ni d'un lieu d'activités, mais d'un lieu d'écoute, d'échanges et de prévention où les familles peuvent :

- rencontrer d'autres parents ;
- rompre l'isolement ;
- partager leurs expériences de parentalité ;
- favoriser la socialisation des jeunes enfants dans un cadre bienveillant.

Le projet est né de l'expérience du Café Parents, créé en 2011, puis de l'Espace Parents-Enfants. Face à la fréquentation croissante et aux besoins exprimés par les familles, les communes de Lannilis, Landéda et Plouguerneau ont souhaité structurer cette action sous la forme d'un LAEP reconnu par la CAF.
Le fonctionnement repose sur plusieurs sites :

- le mardi à Lannilis ;
- un vendredi sur deux à Landéda ;
- un samedi par mois à Plouguerneau,

soit environ 86 heures d'ouverture au public par an, assurées par une équipe de professionnelles formées et bénéficiant de temps de coordination, d'analyse des pratiques et de supervision.
Le financement communal permet de compléter les aides de la CAF, qui prennent en charge une partie des dépenses de fonctionnement mais ne couvrent pas l'intégralité du coût du service.

Les "Samedi Bien"
Les "Samedi Bien" sont des temps d'animation parents-enfants organisés une fois par mois.
Ils proposent des ateliers autour de différentes thématiques (motricité, peinture, musique, éveil sensoriel...) permettant :

- de partager un moment privilégié entre parents et enfants ;
- de favoriser le développement de l'enfant ;
- de créer du lien entre les familles ;
- de rendre les actions de soutien à la parentalité accessibles à tous.

Ces rendez-vous sont nés à la suite de l'enquête menée auprès des familles en 2022, qui exprimait le souhait de bénéficier de davantage de temps de rencontre et d'ateliers thématiques. Leur succès a confirmé l'intérêt de maintenir cette offre sur le territoire.
La participation communale permet :

- de maintenir une offre de proximité en faveur des familles ;
- de prévenir l'isolement parental et soutenir la parentalité ;
- de favoriser le développement et la socialisation des jeunes enfants ;
- de compléter les financements de la CAF afin d'assurer un fonctionnement de qualité (coordination, présence de deux accueillantes, supervision, formation, matériel...).

Ces trois dispositifs sont complémentaires :

- le RPE accompagne les familles dans le choix des modes d'accueil et soutient les professionnels ;

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260923-2026_09_23_01-DE

Commune de Landéda Aber wrac'h

Nombre de membres	
en exercice	= 27
Présents	= 21
Votants	= 27

Délibération du conseil municipal
N°**01/08/2026**
Réunion du 23 septembre 2026

PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE AUX ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de David KERLAN, Maire de la commune,
Étaient présents : David KERLAN, Alexandre TREGUER, Anne POULNOT-MADEC, Jean-Luc CATTIN, Martine KERFOURN, Laurent LE GOFF (arrivé à 19h17), Catherine COUSTANCE, Hakara TEA, Camille SORDET, Alain PAUL, Isabelle POULLAIN, Françoise GOURIOU, Patrick TAVELLA, Florence MORIZE, Franck DAOUBEN, Françoise GOURVENNEC, Brice ABDEBREIMAN, Katia GOUZIEN, Romain LAOT, Bérengère CREAC'H, Thomas GUELENNOC

Absents :
Laurent LE GOFF (arrivé à 19h17) donne procuration à Thomas GUELENNOC
Philippe COAT donne procuration à David KERLAN
Rachel BODENES donne procuration à Martine KERFOURN
Céline SIMIER donne procuration à Isabelle POULLAIN
Ronan BIHANNIC donne procuration à Alain PAUL
Muriel COLLOMBAT donne procuration à Camille SORDET
Gwenaël MAHÉ donne procuration à Brice ABDEBREIMAN

Madame Katia GOUZIEN a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré, Par 27 voix Pour,

Monsieur David KERLAN, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de M. le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal décide de verser à la Commune de Lannilis la somme de 5 232,76 € pour la participation au Relais Petite Enfance (RPE).

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260923-2026_09_23_01-DE

- le LAEP est un lieu d'écoute, de rencontre et de prévention ;
- les "Samedi Bien" proposent des ateliers conviviaux favorisant les échanges parents-enfants et le lien social.

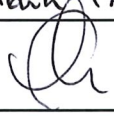
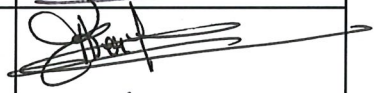
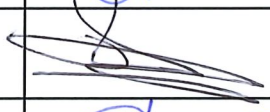
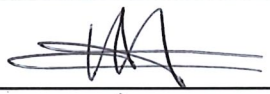
Ensemble, ils participent à une politique locale de la petite enfance et de soutien à la parentalité, répondant aux besoins identifiés sur le territoire.

Après déduction des aides, le déficit annuel de fonctionnement du relais est réparti entre les communes. La participation de la Commune pour 2025 s'élève à 5 232.76 € (soit 4 483.69 € pour le RPE, 17.14 € pour le LAEP, 731.93 € pour Samedi bien), en 2024 la participation était de 6 024.03 € (pour rappel 5 020.15 € en 2023).

Les communes de Landéda, de Tréglonou et de Plouguerneau verseront annuellement la participation leur revenant, à la commune de Lannilis.

Je vous propose donc de verser la participation à hauteur de 5 232.76 € à la Commune de Lannilis dans le cadre du RPE.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260923-2026_09_23_01-DE

KERLAN David			BIHANNIC Ronan	Procuration à Alain PAUL
POULNOT-MADEC Anne			GOURIOU Françoise	
COAT Philippe	Procuration à David KERLAN		TAVELLA Patrick	
BODENES Rachel	Procuration à Martine Kerfourn		COLLOMBAT Muriel	Procuration à Camille SORDET
CATTIN Jean-Luc			MAHE Gwenaël	Procuration à Brice ABDEBREIMAN
KERFOURN Martine			MORIZE Florence	
LE GOFF Laurent	Procuration à Thomas GUELENNOC arrivée à 19h16		DAOUBEN Franck	
COUSTANCE Catherine			GOURVENNEC Françoise	
TREGUER Alexandre			ABDEBREIMAN Brice	
SIMIER Céline	Procuration à Isabelle POULLAIN		GOUZIEN Katia	
TEA Hakara			LAOT Romain	
SORDET Camille			CREAC'H Bérengère	
PAUL Alain			GUELENNOC Thomas	
POULLAIN Isabelle				